



Téléphone 02 48 59 23 42
mairie.bengy@orange.fr

PROCES-VERBAL
de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et M. Julien DUCHALAIS, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Cécile GRESSIN, M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND, M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

ABSENT : M. Arnaud COUSIN, arrivé à 18h45

Mme Ghislaine LEGROS été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°1 – RAPPORTS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE
ASSAINISSEMENT ET DU SATESE POUR 2024**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration a été confiée par délégation à VÉOLIA, le contrat se terminant en 2025.

Par ailleurs, le S.A.T.E.S.E. (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) du Conseil départemental du Cher assure l'assistance technique de la station d'épuration.

Ces deux entités ayant fourni leur rapport annuel pour l'exercice 2024, Monsieur le maire passe la parole à Madame Ghislaine LEGROS, adjointe en charge de ce dossier, laquelle porte à la connaissance du conseil municipal les rapports d'activité réalisés.

Il ressort de ces rapports publics, qui seront portés à la connaissance et à l'information des usagers du service, que les rejets sont conformes à la directive européenne et à l'arrêté préfectoral et que la station d'épuration fonctionne correctement.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Adopté par :

11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

DELIBERATION N°2 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Arrivée de M. Arnaud COUSIN.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains crédits prévus au budget principal pour l'exercice 2025 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 024 Vente maison					75 000,00 €
Opération 106 Travaux mur cimetière Chapitre 21 Article 2116 Subvention DETR Mur cimetière 13461		29 500,00 €			9 734,00 €
Opération 101 Frais étude travaux mairie 2313 Travaux mairie 21311 – bâtiments administratifs		5 200,00 € 34 000,00 €			
Jeux de l'école		10 000,00 €			
Voirie		6 034,00 €			
Total		84 734,00 €	Total		84 734,00 €

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

DELIBERATION N°3 – ETUDE DE SOL - MAIRIE

Monsieur le maire fait état du sinistre lié à la sécheresse survenu sur le bâtiment de la mairie, lequel se présente sous forme de fissures importantes notamment sur la façade Nord.

Le sinistre a été déclaré en Préfecture au titre d'une reconnaissance en catastrophes naturelles.

Il s'avère qu'une étude de sol semble nécessaire avant tout travaux.

Le conseil municipal valide la proposition du bureau d'étude AERYS pour un montant de 4 320 Euros HT soit 5 184 Euros TTC.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N°4 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE - LPAC

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2016 pour la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale, délibération n°14 du 5 avril 2016.
Cette convention arrive à échéance le 29 septembre 2025.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- la durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans, non reconductible,
- l'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h,
- l'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé,
- la mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- une rémunération valorisant l'activité.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée de la nouvelle convention pour 9 ans et de garder les mêmes horaires d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 18h00 et du mercredi au vendredi de 14h00 à 17h00, soit 13h d'ouverture par semaine.

Monsieur le maire soumet à l'assemblée la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- se prononce en faveur de la nouvelle convention pour une durée de 9ans,
- autorise le Maire à signer la convention avec La Poste,
- donne délégation au Maire pour toute décision relative à ce dossier.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N°5 – COMICE AGRICOLE – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BENGY-ANIMATIONS »

Monsieur le Maire rappelle les modalités qui ont été définies dans le cadre de la préparation du Comice Agricole de Baugy.

La commune a décidé de prendre en charge les dépenses liées à la réalisation du char par l'intermédiaire de l'Association « Bengy-Animations », dans la limite de 1 € par habitant.
Au vu des dépenses engagées, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 711 € à l'association « Bengy-Animations ».

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N°6 – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D' « APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC »

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°05/25-02-2025 du conseil municipal portant élection des membres devant constituer la commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Vu, en date du 24 juillet 2025, le procès-verbal d'élection du 4^{ème} adjoint,

Considérant le décès de Monsieur Guy GAUDRY,

Considérant qu'il convient de remplacer ce dernier au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner M. Christian MATHAULT pour siéger, en tant que membre titulaire et Mme Bernadette GRIPPON pour siéger, en tant que membre suppléant au sein de la commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public.

Président : M. Denis DURAND, Maire

Vice-présidente : Mme Gislaine LEGROS

Titulaires :

- M. Christian MATHAULT
- M. Julien DUCHALAIS
- M. Arnaud COUSIN

Suppléants :

- M. Jean-François GARREAU
- Mme Bernadette GRIPPON
- M. Adrien LASTERNAS

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DELIBERATION N°7 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Vu la délibération n°05/26-05-2020 du conseil municipal portant désignation des membres des commissions municipales,

Vu, en date du 24 juillet 2025, le procès-verbal d'élection du 4^{ème} adjoint,

Considérant le décès de Monsieur Guy GAUDRY,

Considérant qu'il convient de remplacer ce dernier au sein de la commission Bâtiments,

Considérant qu'il convient de remplacer ce dernier au sein de la commission Finances et Action Économique,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner M. Arnaud COUSIN pour siéger à la commission Bâtiments et M. Julien DUCHALAIS pour siéger à la commission Finances et Action Économique,

▪ BÂTIMENTS

M. Arnaud COUSIN
M. Julien DUCHALAIS
M. Adrien LASTERNAS

▪ FINANCES ET ACTION ÉCONOMIQUE

M. Julien DUCHALAIS
M. Christian MATHAULT
Mme Ghislaine LEGROS
Mme Ghislaine ARPINO

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Effectif scolaire : Pour la rentrée 2025-2026, nous avons 49 élèves contre 45 l'année dernière.
- 2- Recrutement : Madame Marie ROY a été recrutée pour remplacer Madame Michelle GAMBADE.
- 3- Remplacement : Madame BETTIO remplace Madame HAYE pendant son arrêt de travail.
- 4- Déco de Noël : une réunion va être organisée pour faire le point sur les décorations de Noël restantes et l'organisation des ateliers pour cette année.
- 5- Eclairage du stade : Monsieur LEGRAS est venu régler les lumières du stade pour permettre les entraînements du club de foot. Un élagage est à prévoir le long du chemin du stade et vers le lotissement du Pâtureau Neuf.
- 6- SIAB3A : le projet de méandrement a été révoquer pour la parcelle n°C311 - Ratier de Chollet, il faudra prévoir un rendez-vous avec la technicienne pour le présenter aux membres du conseil.
- 7- Monsieur MATHAULT demande à ce que le panneau fait à l'occasion du Comice Agricole soit exposer dans le hall de la salle des fêtes.
- 8- Date des prochaines réunions :

Conseil Municipal : Mardi 4 novembre à 18h30
Lundi 15 décembre à 18h30

Commission des finances : Mardi 28 octobre à 17h00

Bulletin Municipal : Lundi 13 octobre à 17h30

CCAS : Lundi 29 septembre à 17h00

Réunion des adjoints : Mercredi 8 octobre à 16h30

Le présent procès-verbal est approuvé par le conseil municipal à l'ouverture de la séance du

04 NOV. 2025



Le maire,

M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS